

## AVIS DE COURSE TROPHEE SNS 2024

*Autorité organisatrice : Société Nautique de Sète*

*11 /02/2024 Trophée SNS Etape 1 grade 5c*

*17/03/2023 Challenge de Thau 9, Trophée SNS Etape 2 grade 5b*

*25/05/2024 Trophée SNS Etape 3 grade 5c*

*28-39/09/2024 OCCITANIA CUP Trophée SNS Etape 4 grade 4*

*17/11/2024 Trophée SNS Etape 5 grade 5c*

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### **Préambule**

#### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et concurrentes et aux accompagnateurs et accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

### **1 REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2** - Les Avis de course et Instructions de course du Challenge de Thau 2024 et de l'Occitania Cup 2024 pour les étapes 2 et 4
  - Le présent avis de course et les IC du Trophée SNS pour les étapes 1, 3 et 5
- 1.3** - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5** - les règlements fédéraux dont le règlement sportif de la FFV
- 1.8** Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par :
  - Demande** : *Place pour virer ?*
  - Réponse** : *Je vire ! ou Virez ! (sous-entendu, « je vous laisse la place pour virer »)*

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

**2.1 Pour les étapes 1, 3 et 5** Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse [LIEN IC SITE INTERNET SNS](#)

2.2 Pour les étapes 2 et 4 voir les Avis de course et Instructions de course du Challenge de Thau et de l'Occitania Cup

## 3 COMMUNICATION

**3.1** Le tableau officiel d'information en ligne pour les étapes 1, 3 et 5 est consultable à l'adresse [LIEN SITE INTERNET SNS](#)

**3.2** Pour les étapes 1, 3 et 5, et à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Le canal VHF prévu est le 77

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION Pour les étapes 1,3 et 5

Inscription et confirmation d'inscription :

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur la plateforme [Lien fiche d'inscription](#).

Les inscriptions seront confirmées par la plateforme [Lien paiement sécurisé](#) après paiement des droits.

L'inscription ou sa régularisation peut également s'effectuer à la SNS le dimanche de la régata à partir de 9H00.

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

L'épreuve est ouverte à

**4.1** - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie A, B, C et D de conception norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5<sup>e</sup> catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *basique* de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

**4.3** Documents exigibles à l'inscription pour les étapes 1, 3 et 5 :

**4.3.1** Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

**4.3.2** Pour le bateau :

- le certificat OSIRIS valide

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

## **5 DROITS A PAYER pour les étapes 1, 3 et 5**

**5.1** Pour tous les bateaux, les droits à payer sont de 12 euros par étape.

## **6 PUBLICITE**

**6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## **8 PROGRAMME pour les étapes 1, 3 et 5**

Date	Etape	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Nombre de courses
11/02/2024	1	11h	1 à 3
25/05/2024	3	11h	1 à 3
17/11/2024	5	11h	1 à 3

## **9 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :**

Pas de jauge d'épreuve.

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat OSIRIS valide.

Les Responsables des bateaux s'engagent au respect des déclarations contenues sur les cartes Osiris présentées à l'inscription. Des vérifications peuvent être effectuées par le Comité technique ou une personne désignée par la Comité de course ou le Jury à tout moment.

## **11 Zone de course des étapes 1, 3 et 5**

**Les étapes 1, 3 et 5 se dérouleront devant Sète. Les IC préciseront la zone de course**

## **12 LES PARCOURS des étapes 1, 3 et 5**

Les parcours seront construits ou côtiers. Ils seront présentés dans les IC

## **13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **14 CLASSEMENT Etapes 1, 3 et 5**

Le classement des étapes 1, 3 et 5 sera effectué conformément à l'annexe A. Le résultat restera provisoire en cas de réclamation jusqu'à l'instruction du cas par le jury.

#### **14.1 Classement et Bonification du TROPHEE SNS :**

Tout bateau dont le skipper est licencié à la SNS, participant aux étapes du Trophée SNS aura une bonification de 1 point par régates à laquelle il aura été classé (de 1 à 5 points seront retirés du total des points lors de l'élaboration du classement final qui sera établi à la suite de la dernière régates par l'addition des points obtenus durant les 5 étapes du Trophée). Un bateau n'ayant pas participé à une étape recevra le classement DNC pour cette étape.

Pour les étapes 2 et 4 un classement "skippers licenciés SNS" sera extrait du classement de la régates concernée, avec un reclassement de type 1 point au premier, 2 points au second etc... Ce classement sera intégré au classement du Trophée SNS.

**14.2** 3 étapes validées sont nécessaires pour valider le Trophée de la SNS.

**14.5** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers, avec application du CVL dans les 2 cas

#### **15 RECLAMATIONS :**

Toute réclamation concernant une des étapes 1, 3 et 5 devra être faite par mail dans les 24h à partir de l'heure d'arrivée du dernier de la dernière course du jour à l'adresse suivante : [president@snssete.fr](mailto:president@snssete.fr).

La SNS désignera un jury conforme au règlement sportif de la FFV qui convoquera les parties à une instruction et modifiera le classement provisoire en conséquence.

#### **19 PROTECTION DES DONNÉES**

**19.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**19.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

#### **20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des

risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **21 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit :

- Au 1<sup>o</sup>: 1 place pour une semaine de croisière sur le Dufour de la SNS ou un bon d'achat de 250 €
- Au 2<sup>o</sup>: 1 bon d'achat de 200 €
- Au 3<sup>o</sup>: 1 bon d'achat de 150 €
- De plus, les bateaux de la SNS ayant participé au moins à 3 étapes du Trophée de la SNS bénéficieront d'un grutage gratuit offert par Port Sud de France Sète.

## **22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter la Société Nautique de Sète au 06 83 54 54 66

E-MAIL : [contact@snsete.fr](mailto:contact@snsete.fr) Site Internet de la SNS : <http://snsete.fr>

**ANNEXE ZONE DE COURSE**

